

Par e-mail

A : Chris VERNET
De : FFSA - Agnès Delarue
Date : vendredi 21 février 2025 page(s) : 1

OBJET : Open Formula Series 2025

Niveau d'enregistrement : Circuit Régional

Cher Monsieur,

Nous vous prions de bien vouloir noter que le règlement ci-dessus référencé a été enregistré par nos services sous le numéro :

C56-2025 en date du 21 février 2025

Ce numéro devra obligatoirement figurer d'une façon très apparente sur l'exemplaire du règlement définitif que vous voudrez bien nous faire parvenir par mail.

Il est soumis au respect du Code Sportif International de la FIA et des Prescriptions Générales de la FFSA et délivré sur la base du document joint :

- Règlement Sportif Open Formula Series 2025
- Règlement Technique Open Formula Series 2025

Vous en souhaitant bonne réception,

Nous vous prions de croire, Cher Monsieur, en l'assurance de nos meilleures salutations.


Agnès DELARUE

Responsable Service Compétition – Pole Sport



REGLEMENT SPORTIF 2025

OPEN FORMULA SERIES 2025

SOMMAIRE:

Article 1 : Organisation et Calendrier

Article 2 : Assurances

Article 3 : Concurrents et Pilotes

Article 4 : Voitures et équipements

Article 5 : Publicité

Article 6 : Déroulement des épreuves

Article 7 : Réclamations – Appels

Article 8 : Classements

Article 9 : Prix



Art. 1 : Organisation et calendrier

1-1 : Organisateur

MOTORSPORT PASSION EVENTS est une association loi 1901 qui organise le CHALLENGE OPEN FORMULA SERIES. **MOTORSPORT PASSION EVENTS** basée au 111 impasse de San Peyre 06650 Le Rouret est réservée aux voitures monoplace de promotion comme : toutes les Formule Ford (1600cc, 1800cc & 2000cc), Formule Renault (atmosphérique 1300cc, 1600cc, 1721cc). **MOTORSPORT PASSION EVENTS** peut faire évoluer cette liste (comme des Formula Vee...etc), tout en préservant la philosophie et l'équité. Tous points non prévus au présent règlement relèvent du règlement technique et des prescriptions générales de la FFSA ou de la FIA . Se référer au règlement des circuits asphaltes et du règlement particulier de chaque épreuve. **MOTORSPORT PASSION EVENTS** se réserve le droit d'accepter ou refuser un concurrent, sympathisant ou futur adhérent sans avoir à donner de raison. Les cotisants devront être à jour de leurs cotisations. À compter de 2025, tous nouveaux adhérents devront être parrainés par au moins 2 membres.

Coordonnées :

Site internet : www.openformulaseries.com

E-mail : contact@motorsportpassionevents.com

- Président, Christophe Vernet
- Secrétaire, Alexane Anzalone
- Trésorier, Céline Russo

Précision :

Le présent règlement n'est pas rédigé sous forme d'interdiction, mais d'autorisation.

De ce fait, tout ce qui n'est pas écrit est interdit.

1-2 : Principe de l'épreuve

Le **CHALLENGE OPEN FORMULA SERIES** est basé sur des courses sprint. La durée de chaque course est principalement de 20 minutes + 1 tour. Les épreuves sont ouvertes aux participants étrangers.

L'organisateur des **épreuves** et **MOTORSPORT PASSION EVENTS** se réservent le droit d'augmenter ou de diminuer la durée des épreuves suivant la disponibilité, les horaires et les contraintes des circuits.

Pour les transpondeurs, les **voitures** devront être équipées du transpondeur spécifié par les organisateurs des épreuves (Tag Heuer Chronolec ou Cobra 360) pour le chronométrage.

1-3 : Calendrier 2025

Les courses du **CHALLENGE OPEN FORMULA SERIES** se dérouleront sur les **5** épreuves suivantes :

- Circuit du Val de Vienne - **4, 5 & 6 avril 2025** / Challenge Caterham France.
- Circuit d'Albi - **2, 3 & 4 mai 2025** / Trophée Tourisme Endurance.
- Circuit de Charade - **30, 31 mai & 1er juin 2025** / Trophée des Volcans.
- Circuit de l'Anneau du Rhin **12,13 & 14 septembre 2025** "Trophée Pascal Bueno" / Trophée d'Alsace.
- **Circuit de Nogaro - 17, 18 & 19 octobre 2025** / Trophée Tourisme Endurance.

MOTORSPORT PASSION EVENTS se réserve le droit de modifier, ajouter ou retirer des **épreuves** de ce calendrier jusqu'à une semaine précédant l'épreuve. Des épreuves hors championnat peuvent également être rajoutées.

1-4 : Vérifications administratives et techniques

1-4-1 : Vérifications administratives

Chaque pilote devra se présenter aux heures et lieux prévus indiqués sur la note d'information propre à l'épreuve.

Il devra être en possession :

- De sa licence ou du Titre de Participation avec son certificat médical défini dans l'Article de la réglementation fédérale en vigueur. Après vérification, il sera autorisé à participer **à l'épreuve**.

1-4-2 : Vérifications Techniques

Chaque concurrent devra présenter une voiture conforme aux différents règlements et être en possession de son passeport technique. La présentation **d'une voiture** aux vérifications techniques, sera considérée comme une déclaration

implicite de conformité. Chaque concurrent ou pilote devra présenter sa voiture à la structure technique selon les horaires indiqués dans la note d'information ou définis par l'organisateur. Dans certains cas et selon les diverses disponibilités, les commissaires techniques pourront effectuer les vérifications dans les structures des concurrents. Avant la vérification technique, ces voitures devront être équipées des stickers obligatoires de la série et de sécurités ainsi que de ses numéros de course définis par l'organisateur. Un sticker "Vérifié" sera apposé sur **la voiture** après validation.

En cas de litige, un rapport portant sur le sujet sera remis à la direction de course. En cas de non-respect des horaires, annulation du temps de qualification.

Art. 2 : Assurances

Pendant les épreuves reconnues par les différentes fédérations :

- La responsabilité civile (RC) des concurrents n'est pas engagée sauf pour les installations du circuit ;
- Le risque de dommages corporels est couvert par le contrat d'assurance "Individuelle Accident" souscrit lors de la prise de licence.

En dehors des épreuves officielles :

- **Les voitures** de compétition doivent être couvertes par la police RC que la loi française exige de souscrire pour tout véhicule terrestre à moteur.
- Le risque de dommages corporels ne peut être couvert que par une police "Individuelle Accident" souscrite directement par le pilote.
- Il est fortement conseillé d'une couverture dommage corporel pour les risques liés aux essais privés

Art. 3 : Concurrents et pilotes

3-1 : Licences

Le **CHALLENGE OPEN FORMULA SERIES** est ouvert aux pilotes possesseurs :
Vérification administrative de tous les pilotes sans exception souhaitant participer aux épreuves du Challenge Open Formula Series doivent .

PILOTE DE NATIONALITÉ FRANÇAISE:

- Soit être titulaire d'une Licence FFSA en cours de validité, à souscrire auprès de votre ASA :
 - Internationale Concurrent Conducteur Auto
 - Nationale Concurrent Conducteur Auto
 - Régionale Concurrent Conducteur Auto
- Soit souscrire un Titre de Participation FFSA Régional Circuit auprès de l'ASA organisatrice de l'épreuve lors des vérifications administratives pour les courses françaises.

PILOTE DE NATIONALITÉ ÉTRANGÈRE:

- Soit être titulaire d'une Licence de leur Fédération Internationale ou Nationale avec autorisation de sortie de territoire en cours de validité.
- Soit souscrire un Titre de Participation Etranger Non Résident lors des vérifications administratives accompagné d'une assurance facultative individuelle accident pour le week-end.

Le Titre de Participation Régionale Circuit ne peut être délivré que si la demande est accompagnée d'un certificat médical de non contre indication à la pratique du sport automobile de moins de 2 mois.

Pour les 16/18 ans :

- Une Licence Nationale Junior Auto Circuit (NJC et d'une licence Concurrent Tuteur ICT). Le représentant légal doit être présent pendant toute la durée de l'épreuve.

3-2 : Engagements à une épreuve & challenge 2025

La cotisation annuelle est fixée à 230€ pour l'adhésion au challenge 2025.

L'engagement à une épreuve est obligatoire pour participer et être classé. Tout pilote désirant participer au **CHALLENGE OPEN FORMULA SERIES 2025** devra s'acquitter du montant de l'inscription à l'épreuve de 490€ ou 270€/pilote en cas de double monte, selon les circuits et/ou épreuves. Les pilotes non inscrits au challenge pourront évidemment participer à l'épreuve mais devront s'acquitter d'un droit d'engagement majoré de 90€. Les engagements devront être envoyés au minimum 15 jours avant l'épreuve.

MOTORSPORT PASSION EVENTS, organisateur du **CHALLENGE OPEN FORMULA SERIES**, se réserve le droit de créer des critères de priorités, des listes d'attente et de réclamer un paiement anticipé. Les engagements sont définitivement clos à la fin des vérifications administratives.

En cas de forfait pour raison impérieuse, mécanique ou autre, le concurrent devra informer le plus rapidement possible **MOTORSPORT PASSION EVENTS**.

Tous forfaits déclarés plus de 1 semaine précédant l'épreuve pourront faire l'objet d'un remboursement partiel ou d'un report d'engagement.

Aucun engagement à l'épreuve ne pourra être remboursé après la participation à la première séance d'essai libre.

MOTORSPORT PASSION EVENTS se réserve le droit de refuser un engagement sans raison particulière à une épreuve, notamment à un demandeur qui aurait fait l'objet de sanction sportive ou disciplinaire au cours d'une épreuve précédente, ou qui aurait refusé d'appliquer une décision de différentes fédérations ou de **MOTORSPORT PASSION EVENTS** ou qui aurait, par ses propos ou ses actes, porté préjudice ou qui aurait eu un comportement antisportif. Tout pilote s'inscrivant à une épreuve du Challenge déclare avoir pris connaissance des règlements sportif

et technique du Challenge, des différents règlements en vigueur et d'y souscrire sans réserve.

Les règlements se feront par chèque, CB, espèces (sur place uniquement) ou virements.

Tout concurrent désirant participer à une épreuve devra envoyer sa demande d'engagement (cf. au formulaire cité dans l'article 3-2) et sera à rédiger :

- sur le site web www.openformulaseries.com
- ou par e-mail à contact@motorsportpassionevents.com.

L'engagement doit être reçu au plus tard le vendredi de la semaine précédant la date de l'épreuve. Toute demande d'engagement incomplète, et non accompagnée du règlement au plus tard le jour du début des vérifications administratives, ne sera pas validée.

Les dates limites d'engagement pourront être prolongées exceptionnellement jusqu'à l'ouverture des vérifications administratives.

Il est possible en cas de retard d'effectuer le paiement sur place. Le formulaire d'engagement devra néanmoins être parvenu à l'organisateur au moins 2 jours avant l'épreuve. Une majoration de 50€ sera effectuée si un engagement est envoyé la semaine de l'épreuve.

Le simple fait de s'engager à une épreuve est la reconnaissance, par le concurrent, de la totale conformité de sa voiture et de son équipement personnel avec le présent règlement mais aussi des règles fédérales & FIA.

3-3 : Équipement Pilote obligatoire

Chaque pilote devra être équipé :

- D'une combinaison ignifugée, correspondant à la norme 8856-2000
- Les sous-vêtements et cagoule ignifugés sont obligatoires
- De gants homologués
- De bottines ignifugées correspondant à la norme 8856-2000
- D'un casque conforme à la liste n° 41 et système RFT (Hans) conforme à la réglementation FIA.

Les équipements devront être présentés lors des vérifications techniques préliminaires.

Art. 4 : Voitures et équipements

4-1 : Voitures admises

Les voitures **admises au CHALLENGE OPEN FORMULA SERIES** sont de type monoplace issues de catégories de promotions et coupe de marque dont les châssis correspondent pour les courses de vitesse en circuit fermé. Équipées d'un moteur issu de voitures de série, elles doivent être conformes à leur règlement spécifique d'origine et disposer de tous les équipements de sécurité imposés par les règlements.

Tout ce qui n'est pas autorisé par le présent règlement sera déclaré non conforme et entraînera des possibles sanctions.

Les voitures éligibles doivent correspondre à l'une des 4 classes principales ci-dessous :

> Challenge OPEN FORMULA SERIES (divisé en 4 classes):

- OPEN 1800 Zetec (Formule Ford Zetec de 1993 à 2005)
- OPEN 1600 Kent (Formule Ford Kent de 1967 à 2019)
- OPEN 1600 Kent Héritage (Formule Ford Kent de 1967 à 1982)
- OPEN FR/FF Atmo (Formule Ford 2000, FR 1300cc, FR 1600cc Nationale/Europe, 1721cc, Campus...)

MOTORSPORT PASSION EVENTS se réserve le droit d'accepter des autos qui ne figurent pas dans les classes ci-dessus (si les performances sont semblables) en **tant** qu'invité uniquement, les concurrents ne seront ni classés ni ne marqueront de point. **MOTORSPORT PASSION EVENTS** se réserve le droit de faire évoluer ou modifier la liste des voitures admises afin de préserver l'équité sportive.

4-2 : Reconstruction – Continuation

Dans le **CHALLENGE OPEN FORMULA SERIES** sont acceptées les voitures construites en conformité avec le modèle d'origine (matériaux, conception, suspensions, carrosseries, etc..). Les seules modifications autorisées ne concernent que la mise à niveau des éléments de sécurité.

Précision sur les types acceptés :

Les châssis issus d'autres catégories, non prévues ci-dessus, pourront éventuellement être admis par dérogation et accord des commissaires techniques.

4-3 : Passeport Technique / Fiche d'homologation

Chaque voiture engagée sur les épreuves du **CHALLENGE OPEN FORMULA SERIES** devra être en possession d'un passeport technique 3 ou 5 volets. Tout concurrent désireux d'engager **une voiture** non homologuée ou ne possédant pas de passeport devra prendre un rendez-vous préalable à l'épreuve avec un commissaire technique. Les passeports techniques ne pourront plus être délivrés lors **d'une épreuve**, les concurrents devront contacter un commissaire technique au préalable.

4-4 : Numéros de course

Le numéro de course est au choix des concurrents suivant sa disponibilité. Seul le vainqueur de la saison précédente pourra porter le numéro #1, il pourra évidemment refuser et porter un autre numéro, si le vainqueur de la saison passée n'est pas présent lors de la nouvelle saison, seul le vice champion pourra le demander.

Chaque pilote gardera son numéro attribué durant toute la saison et aucun changement ne sera possible. Chaque voiture est identifiée par sa fiche technique ainsi que par son numéro de vignette du passeport technique. La position des numéros de course et autres stickers sont définis par le plan d'identification.

Art 5 : Publicité

Les voitures participant au **CHALLENGE OPEN FORMULA SERIES** devront obligatoirement être identifiées conformément au plan d'identification. Les participants devront apposer les partenaires du **CHALLENGE OPEN FORMULA SERIES** sur la voiture, combinaison et partenaire de l'épreuve s'il y en a. Ces identifications devront impérativement être apposées avant les vérifications techniques. Les pilotes auront la possibilité d'apposer d'autres publicités.

Concernant la publicité des produits concurrents de ceux des partenaires officiels du **CHALLENGE OPEN FORMULA SERIES**, une demande devra être faite auprès des

organisateurs. En aucun cas, l'identification des voitures définies ne pourra être modifiée. L'organisateur et les partenaires sponsors du **CHALLENGE OPEN FORMULA SERIES** se réservent le droit d'exploiter à des fins publicitaires, promotionnelles ou commerciales les noms et résultats sportifs des concurrents et pilotes de cette discipline, ainsi que toutes photos et vidéos sans leur autorisation préalable et sans avoir à payer de droits ou honoraires particuliers.

Pendant les cérémonies des podiums, le pilote s'engage à porter les identifications qui lui seront remises.

Art 6 : Déroulement des épreuves

6-1 : Essais privés

Compris dans le prix d'engagement mais non obligatoire (fortement conseillé), une première séance le vendredi après-midi et une deuxième le samedi matin selon les disponibilités d'horaires des différentes **épreuves**.

Durée : 2 x 20 min.

6-2 : Briefing pilotes

Un briefing réservé aux pilotes est **obligatoire**, il aura lieu à chaque épreuve. Tous les pilotes devront obligatoirement assister à l'intégralité du briefing de la direction de course. Le lieu et l'heure des briefings seront communiqués par la note d'information de chaque épreuve.

6-3. Essais qualificatifs

Durée : 20 min (séance obligatoire)

Tout pilote devra être inscrit sur la liste des "autorisés à prendre part aux essais chronométrés". Pour chaque course, une séance d'essais qualificatifs sera organisée. Pendant cette séance, le ravitaillement en carburant est strictement interdit. Chaque pilote engagé devra obligatoirement effectuer un tour chronométré. Toute voiture qui ne disposera pas de temps de qualification pourra partir en dernière ligne sur décision du Collège des Commissaires Sportifs. Aucun temps minimum d'arrêt-stand n'est établi pendant la séance d'essais qualificatifs. Un pilote absent des essais qualificatifs mais ayant participé à 1 des essais privés (Art 6-1) sera autorisé à prendre part aux courses, il partira en fond de grille de départ et sera positionné sur base de son N° de course.

Le meilleur temps détermine la grille de départ de la course 1.

Le deuxième meilleur temps détermine la grille de départ de la course 2.

6-4 : Courses

Les procédures de départ seront allégées.

Une **épreuve** est composée de 2 courses sprint de 20 mn + 1 tour.

Un concurrent s'engage aux 2 courses ou 1 course sur 2 en cas de double monte.

Les **épreuves** pourront se dérouler sur 2 à 3 jours maximum.

L'engagement d'une voiture peut être constitué de 2 pilotes. Dans ce cas, 1 pilote participera aux essais qualificatifs et chaque pilote participera à une course de 20 min + 1 tour. Le nom du pilote qui participe aux essais chronométrés et aux courses devront être communiqués à **MOTORSPORT PASSION EVENTS**.

6-5 : Constitution des plateaux

En fonction du nombre d'engagés, les catégories du **CHALLENGE OPEN FORMULA SERIES** seront limitées à la capacité du nombre de voitures autorisées en piste. Des listes d'attentes entreranno donc en vigueur si la capacité du circuit est dépassée, une liste prioritaire sera établie .

6-6. Grille de départ

La grille de départ des courses sera en 1-1 décalé ou 2-2 décalé et s'établira en fonction du résultat des essais qualificatifs. Toutes les voitures devront être placées en pré-grille ou dans la pit-lane dans l'ordre des essais qualificatifs. La procédure ainsi que le timing seront précisés dans les briefings (pilotes et team managers).

Pour le retard en pré-grille, le départ devra s'effectuer depuis la voie des stands après le départ arrêté.

Rappel :

Les interventions autorisées sur la pré-grille sont les suivantes : resserrage des harnais de sécurité, des roues, vissage d'éléments de carrosserie, pression des pneus et réglages des barres stabilisatrices.

Aucun réglage mécanique supplémentaire que ceux précités n'est autorisé.

6-7 : Départ

Les départs des courses du **CHALLENGE OPEN FORMULA SERIES** se feront arrêtés en procédure dite allégée (sortie des stands, tour de mise en grille, départ), par l'extinction des feux rouges ou du levé de drapeaux. Deux tours de reconnaissance pourront être effectués si les conditions climatiques sont différentes de celles de la séance qualificative et les départs lancés peuvent avoir lieu sur décision de la direction de course uniquement.

6-8 : Arrivée

A l'issue de la course, en fonction des résultats, un classement pour le **CHALLENGE OPEN FORMULA SERIES** sera établi.

6-9. Arrêt de la course au drapeau ROUGE

Le chronomètre ne s'arrête pas. Si la course peut reprendre, un nouveau départ sera donné sous Safety-car, dans l'ordre de passage sur la ligne de chronométrage. Interdiction de dépasser avant la ligne de chronométrage lors de la relance de la course.

6-10 : Parc fermé

A l'issue de l'épreuve, toutes les voitures seront placées dans un espace selon les conditions dites "du parc fermé", à la demande du Collège des Commissaires Sportifs. Ces voitures ne seront libérées qu'après accord du Collège des Commissaires Sportifs au bout de 20 minutes.

Aucune intervention sur la voiture ne sera tolérée durant ce temps imparti, aussi bien du pilote ou des assistants, sans l'accord express des commissaires techniques (autorisation de contrôler les températures des pneus et leur pression).

6-11 : Circulation sur la Pit Lane

Il est strictement interdit de rouler en marche arrière, avec l'aide du moteur, sur la pit lane.

En cas de panne sur la pit lane :

La voiture pourra revenir à son stand, en la poussant, sous l'autorité d'un commissaire de stand/pit lane.

Dans le cas d'un retour d'une voiture sur plateau :

Il est autorisé de ramener cette voiture en la poussant pour rejoindre son stand, en marche avant ou arrière suivant l'endroit de la dépose (entrée ou sortie) dans la pit lane.

6-12 : Perte d'éléments de carrosserie

Tout élément ou ensemble de carrosserie détaché partiellement ou perdu sur la piste, devra provoquer le retour de la voiture au stand afin de refixer ou remplacer ce dit élément (à l'appréciation du Commissaire technique).

6-13 : Pénalités, conduite anti-sportive et non-conformité

Tout pilote faisant l'objet de la liste suivante auront une pénalité :

- Pénalités faisant l'objet d'un "Passage par les stands" (Drive-through) ou d'un arrêt "Stop&Go"
- Dépassement de la vitesse maximale autorisée dans la voie des stands
- Tout arrêt ou circulation à vitesse anormalement réduite sur la voie des stands dès que la voiture sera répartie de son stand
- Non-respect de l'obligation d'arrêt du moteur
- Comportement dangereux sur la pit lane ou en piste
- Tout comportement anti-sportif venant d'un concurrent ou de ses accompagnants
- Non respect de la route de course (track limit)

En cas de non-conformité technique ou de conduite antisportive, le collège des commissaires sportifs jugera de la pénalité à appliquer qui pourra aller jusqu'à la disqualification de l'épreuve, perte des points et renvoi en commission de discipline.

Art 7 : Réclamations - Appels

En conformité avec les réglementations fédérales en vigueur.

Art.8 : Classements

Les points sont attribués par pilote à la course. Si un pilote change de classe durant la saison, les points acquis avant ne seront pas cumulables entre les classes.

MOTORSPORT PASSION EVENTS se réserve le droit de modifier la classification, de regrouper ou de diviser les catégories afin de préserver l'équité sportive. Un classement général et par classe sera effectué lors de chaque **épreuve**.

Barème de points :

Classement **général** : Les 30 premiers marquent des points.

1er	40 pts	6ème	20 pts	11ème	13 pts
2ème	35 pts	7ème	18 pts	12ème	12 pts
3ème	30 pts	8ème	16 pts	13ème	11 pts
4ème	26 pts	9ème	15 pts	14ème	10 pts
5ème	23 pts	10ème	14 pts	15ème	9 pts

16ème	8 pts	21ème	3 pts	26ème	1 pts
17ème	7 pts	22ème	2 pts	27ème	1 pts
18ème	6 pts	23ème	1 pts	28ème	1 pts
19ème	5 pts	24ème	1 pts	29ème	1 pts
20ème	4 pts	25ème	1 pts	30ème	1 pts

Rappel :

- La pôle position "**général**" rapporte 1 point (en course 1)
- Le meilleur tour en course "**général**" (pour chaque course) rapporte 1 point
- La participation à chaque **épreuve** rapporte 1 point (en course 1)

Classement par **classe** : Les 8 premiers marquent des points.

1er	10 pts	5ème	4 pts
2ème	7 pts	6ème	3 pts
3ème	6 pts	7ème	2 pts
4ème	5 pts	8ème	1 pts

Rappel :

- La participation à chaque **épreuve** rapporte 1 point (en course 1)

Les points gagnés dans une classe ne sont pas cumulables si un concurrent change de classe en cours de saison.

En cas d'égalité de points le nombre de meilleures places départagera les pilotes. Pour marquer des points il faudra effectuer plus de 75% de la course.

Les pilotes qui utilisent les pneus des marques partenaires (Hoosier/Yokohama) du **CHALLENGE OPEN FORMULA SERIES** se verront crédités d'un bonus de 5 points au classement **général** et 2 points au classement par classe par course.

Tous pilotes participant à la finale du **CHALLENGE OPEN FORMULA SERIES** aura les points doublés pour **cette épreuve**.

Les catégories sont les suivantes :

> Challenge OPEN FORMULA SERIES:

- OPEN 1800 Zetec
- OPEN 1600 Kent
- OPEN 1600 Kent Héritage

- OPEN FR/FF Atmo

Art.9 : Prix

Remise des trophées sur le podium du circuit pour la course 1 et la course 2 pour les trois premiers de chaque classe (si minimum de 3 voitures par classe), pour la classe OPEN 1600 Kent Héritage seul le vainqueur recevra un trophée.

Remise des prix fin de saison pour le classement **général** et par classe. Des lots ou bons d'achats pourront être offerts par **MOTORSPORT PASSION EVENTS** et ses partenaires.

MOTORSPORT PASSION EVENTS

Association loi de 1901

111 Impasse de San Peyre

06650 Le Rouret



RÈGLEMENT TECHNIQUE 2025

OPEN FORMULA SERIES 2025

« Ce texte est écrit sous forme d'autorisation, par conséquent tout ce qui n'est pas écrit est interdit »

Art. 1 : Définition des véhicules autorisés

CHALLENGE OPEN FORMULA SERIES est ouvert aux monoplaces de promotions et coupe de marque conçues pour les courses de vitesse en circuit fermé. **Les voitures devront être en configuration de la Coupe de marque de l'année de la voiture.**

Art. 2 : Modifications et adjonctions autorisées ou obligatoires

Les évolutions par rapport au règlement technique original des monoplaces sont explicitées dans les différents paragraphes du présent règlement. Tout ce qui n'est pas explicitement autorisé dans le présent règlement ou dans les mises à jour diffusées par le bureau est interdit.

Art. 3 : Hauteur de caisse et poids minimum

Les monoplaces devront respecter les hauteurs de caisse et poids minimaux suivants, à tout moment de l'épreuve et particulièrement immédiatement après les essais qualificatifs et les courses dans des conditions de parc fermé, c'est-à-dire dans l'état où elles viennent de courir, et sans aucune intervention d'aucune sorte :

- Poids minimum sans pilote ni équipement : 420 kgs, pour toutes les Formule Ford Kent. Hauteur de caisse 40 mm minimum pilote à bord.

- Poids minimum sans pilote ni équipement : 460 kgs, pour les Formules Ford Zetec. Hauteur de caisse 40 mm minimum pilote à bord.
- Poids minimum sans pilote ni équipement: **les FR Atmo/FF 2000 devront être en configuration de la Coupe de Marque de l'année de la voiture.**

En cas de doute les commissaires techniques feront vidanger le réservoir d'essence, celle-ci ne peut être considérée comme du lest. Les commissaires techniques pourront à l'issue des essais qualificatifs et courses demander de manière aléatoire le contrôle des monoplaces de chaque classe .

Art. 4 : Moteur

4.1 : Moteur

Les seuls moteurs autorisés sont ceux qui étaient à l'origine **(et uniquement dans la configuration d'origine)** dans chaque catégorie de voitures. Les moteurs devront être en configuration de la Coupe de Marque de l'année de la voiture. En cas de doute de conformité les moteurs pourront être plombés et contrôlés par le commissaire technique. **Le concurrent qui serait contrôlé avec un moteur non conforme se verra retiré tous ses points acquis depuis la première épreuve de la saison.** Si la non conformité est avérée en cours de saison, le pilote pourra évidemment marquer des points pour les **épreuves** suivantes, une fois le retour de son auto en totale conformité. **MOTORSPORT PASSION EVENTS** se réserve le droit de faire plomber tous les moteurs en début de saison.

4.2 : Injection électronique

Pour les Formules Ford Zetec, seuls les calculateurs d'injection Pectel d'origine ou Race Ready Pectel T2 sont autorisés. **MOTORSPORT PASSION EVENTS** se réserve le droit de faire remplacer un calculateur d'injection avec l'accord des commissaires techniques s'il y a un doute sur la conformité. Des remplacements de manières aléatoires des calculateurs d'injection pourront être effectués sur les voitures des concurrents durant la saison.

4.3 : Bruit et échappement

Niveau sonore conformément à l'Article 4.2.3 Échappement du Règlement Standard des Circuits « Asphalte » 2025 :

Pendant les essais et les courses, l'utilisation d'un silencieux est obligatoire. Les limites et conditions de mesure du niveau sonore sont fixées comme suit :

Niveau sonore maximal mesuré 100 dB / Régime de mesure 75 % du régime maximum.

Art. 5 : Transmission

5.1 : Boîte de vitesse

Les seules boîtes de vitesses autorisées sont celles qui étaient à l'origine dans chaque catégorie de monoplaces et dans leur configuration d'origine. Seules les voitures qui peuvent inter-changer les rapports de boîte sont autorisées à changer la pignonerie.

5.2 : Arbres de roue :

Libres

Art. 6 : Suspensions

Toutes les pièces de suspension doivent être en acier ou en matériaux ferreux à l'exception des moyeux, ressorts, adaptateurs de moyeux, porte moyeux, roulement et bagues, coupelles de ressort, écrou de fixation, biellettes de barres anti-dévers, vis et écrous d'amortisseurs. Amortisseurs libres avec interdiction d'utiliser des corps d'amortisseur en alliage léger. Sauf spécification dans l'homologation d'origine de la voiture.

Art. 7 : Roues et pneumatiques

Équipement obligatoire de pneumatiques dont la marque, les dimensions, et les types sont:

- Formule Ford Kent jusqu'à 1992 HOOSIER type VFF Hoosier France KDM Autos uniquement, avec code barre. Dimensions, pneu avant 135/545-13 & pneu arrière 165/580-13.

- Formules Ford dites "Kent modernes" devront utiliser les AVON ACB10 Formula Ford ou les pneus utilisés selon la réglementation du championnat d'Angleterre de Formule Ford moderne en vigueur.
- Formule Ford Zetec YOKOHAMA type A048 Gomme Medium Yokohama France uniquement, avec code barre. Dimension, pneu avant 170/550R13 & pneu arrière 190/580R13.

Pour la saison 2025, les pilotes Formule Ford Kent et Zetec auront la possibilité d'utiliser leurs derniers trains de pneus AVON ACB9/10. En accord avec l'ensemble des pilotes Formule Ford, 1 set de pneus neufs devra couvrir au minimum 2 **épreuves**. En cas de crevaison ou d'un plat important, le concurrent devra informer **MOTORSPORT PASSION EVENTS** et un pneu d'occasion pourra remplacer le pneu endommagé. Les pneus pourront être pointés via les numéros du code barre afin que le nombre de set pour la saison soit respecté.

Pneus slicks/pluies **interdits** pour toutes les Formule Ford Kent 1600cc & Zetec 1800cc.

Pour les FR/FF Atmo (Formule Ford 2000, Campus, 1600cc, 1721cc) Hoosier France KDM Autos (conseillés) avec code barre:

- FR Campus : AVANT et ARRIÈRE 200/540R13 TYPE S.
- FR 1600cc et 1721cc : AVANT 20.5/7.0 R13 TYPE MS, ARRIÈRE 22.5/8.0 R13 TYPE MS ou 200/540 R13 TYPE S.
- Formule Ford 2000, marque libre mais les dimensions d'origine devront être respectées.
- Autres marques autorisées, pneus pluies marque libre. En accord avec l'ensemble des pilotes FR/FF Atmo.

.

Art. 8 : Système de freinage

Conforme au modèle d'origine. Le système de freinage doit comporter deux circuits indépendants (avant, arrière réalisés par deux maîtres cylindres en parallèle actionnés par un palonnier de compensation de course dont l'action doit se porter sur l'un ou l'autre des circuits en cas de fuite).

Les ensembles suivants sont :

Conforme à la réglementation FIA.

Art. 9 : Carrosserie extérieur

Les matériaux utilisés pour la carrosserie doivent être les mêmes que ceux d'origine. Tout dispositif prévu pour accroître l'appui aérodynamique au sol est interdit sauf si prévu lors de son homologation d'origine.

Art. 10 : Intérieur du véhicule

Aucune canalisation d'huile ou d'eau ne doit se trouver à l'intérieur de l'habitacle.

Art. 11 : Accessoires additionnels

11.1 : Circuit de refroidissement moteur

Les formes, emplacements et contenance du ou des radiateurs d'eau sont libres. Si les radiateurs d'eau sont intégrés à la carrosserie, s'ils sont alimentés par une bouche d'air ou un déflecteur, cela doit être en accord avec le règlement relatif à la carrosserie.

Les canalisations d'eau seront :

- Soit des tuyaux souples protégés par une coque d'acier s'ils sont vulnérables
- Soit des tuyaux auto-résistants à la pression et à la température

11.2 : Récupérateur d'huile

Le reniflard d'huile peut être modifié ou enlevé, mais tous les reniflards doivent être reliés à un réservoir de récupération. Dans ce cas la contenance du récupérateur, qui doit être translucide et devra être de 1 litre minimum.

11.3 : Réservoir d'huile

Dans le cas d'un montage d'un carter sec, le réservoir d'huile devra être entouré d'une structure déformable d'une épaisseur de 10 mm minimum s'il est situé hors de la structure principale du châssis.

11.4 : Le lest

Il sera permis de parfaire le poids de la voiture par un ou plusieurs lests (max 30 kgs), à condition qu'il s'agisse de blocs solides et unitaires, fixés au moyen d'outils

et offrant la possibilité d'apposer des sceaux si les commissaires le jugent nécessaire.

Les vis de fixation des lests (de forme arrondie ou CHC ou BHC tête bombée dépassant le fond plat n'entreront pas en considération lors du contrôle de hauteur de caisse).

11.5 : Transpondeur

Les monoplaces devront être équipées pour le chronométrage d'un transpondeur homologué pour l'épreuve considérée installé sur le côté droit ou gauche du véhicule à la hauteur de l'axe des roues avant.

Art. 12 : Système électrique

Le type et l'emplacement de la batterie sont libres.

La batterie doit être enfermée dans un coffre étanche si le type contient du liquide.

La batterie doit pouvoir assurer le démarrage du moteur mais une batterie additionnelle pourra être utilisée lors de la mise en route sur la pré-grille ou la ligne de départ. La batterie doit être solidairement maintenue au châssis par une fixation adéquate.

Art. 13 : Système d'éclairage

Pour les monoplaces feu de signalisation de couleur rouge à LED, dirigé vers l'arrière , ou selon la réglementation F.I.A. (liste n°19 , doit pouvoir être allumé par le pilote lorsque les conditions de visibilité sont réduites).

Art. 14 : Circuit de carburant

14.1 : Réservoir d'essence

Configuration de la Coupe de Marque de la voiture et réservoir FT3 aux normes FIA en cours de validités.

14.2 : Orifices

Les orifices de remplissage et les bouchons ne doivent pas faire saillie hors de la

carrosserie et ils doivent être situés à l'écart d'endroits vulnérables en cas de heurts. Le bouchon doit être conçu de manière à assurer un blocage effectif réduisant les risques d'ouverture accidentelle par suite d'un choc violent.

La mise à l'air libre doit:

- Déboucher à 25 cm minimum en arrière de l'habitacle.
- Être hors de contact avec le système d'allumage.
- Être muni d'un clapet anti-retour.

En aucun cas l'arceau de sécurité ne pourra être utilisé comme canalisation du système de mise à l'air libre des réservoirs.

14.3 : Canalisations

Les canalisations seront métalliques ou en tuyau souple armé tressé d'acier ou de tissu intérieur/extérieur résistant à la pression et à la température. Il est interdit de passer une canalisation d'essence/huile dans l'habitacle (voir définition de l'habitacle).

14.4: Carburant

Le carburant utilisé sera uniquement le SP98 du commerce sans quelconque additif.

Art. 15 : Sécurité

15.1 : Pilote

Se référer au tableau de sécurité **Circuit FFSA** en vigueur.

15.2 : Arceau de sécurité

Il est obligatoire. Il doit avoir une hauteur minimale, mesurée dans l'axe de l'épine dorsale du pilote de 92 cm et dans tous les cas, dépasser d'au moins 5 cm le casque du pilote assis normalement dans la voiture. Le montage d'un arceau au niveau du tableau de bord est particulièrement recommandé.

15.3 : Rétroviseurs

La vision vers l'arrière doit être assurée par 2 rétroviseurs efficaces placés de chaque côté de la carrosserie.

15.4 : Extincteur

Un extincteur « système embarqué » dégoupillé ou boîtier « armé » en cours de validité selon la liste technique FIA n°16. Avec un sticker "E" homologué.

15.5 : Cloison pare-feu

Une cloison pare-feu métallique est obligatoire entre l'habitacle et le compartiment moteur.

15.6 : Coupe-circuit

Présence obligatoire d'un coupe circuit manoeuvrable aussi bien par le pilote sanglé à bord que de l'extérieur et signalé par un autocollant réglementaire indiquant sa localisation avec les stickers Coupe circuit homologué.

15.7 : Feu de signalisation

Un feu de signalisation de couleur rouge à LED, dirigé vers l'arrière, ou selon la réglementation F.I.A. (liste n°19, doit pouvoir être allumé par le pilote lorsque les conditions de visibilité sont réduites).

15.8 : Appuie-tête

La présence d'un appuie-tête est obligatoire.

15.9 : Roues et pneumatiques

Les valves des pneumatiques devront être équipées de bouchons à tout moment de l'épreuve. Les pneus neufs ne sont pas obligatoires pour toutes les monoplaces, le concurrent s'engage en revanche à ce que l'usure de ses pneumatiques puissent couvrir l'intégralité de l'épreuve. Surtout pour les Formules Ford (Kent et Zetec qui utilisent des pneus à dessins par temps sec ou pluvieux).